Image not found or type unknown

# caution solidaire et faillite personnel

Par **triskel**, le **01/04/2019** à **16:18**

Bonjour ,

Est-ce qu'une caution solidaire peut être annulée si l'autre associé se met en faillite judiciaire et si dans ce cas la propre caution du second associé s'annule par la " theorie domino " ?
Merci. Cordialement

Par **youris**, le **01/04/2019** à **16:23**

bonjour,

à priori non, sinon cela ne servirait à rien qu'il y ait solidarité dans le cautionnement.

[quote]
En cas de pluralité de cautions, ( cofidéjusseurs) chacune peut être poursuivie en paiement de la totalité de la dette, car elles sont toutes engagées pour l'intégralité de la dette.

[/quote]
source: https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/caution-simplicite-solidarite-10598.htm

salutations

Par **triskel**, le **01/04/2019** à **16:40**

Merci de votre réponse. Concernant la " théorie domino " en quoi consiste-elle svp ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés